



# INCVT News

NEWSLETTER DE L'INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL



ACTUALITÉ  
DE LA  
SANTÉ ET  
SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL

## DANS CE NUMERO

**EDITO**

---

**ACTUALITÉS**

---

**ETUDES**

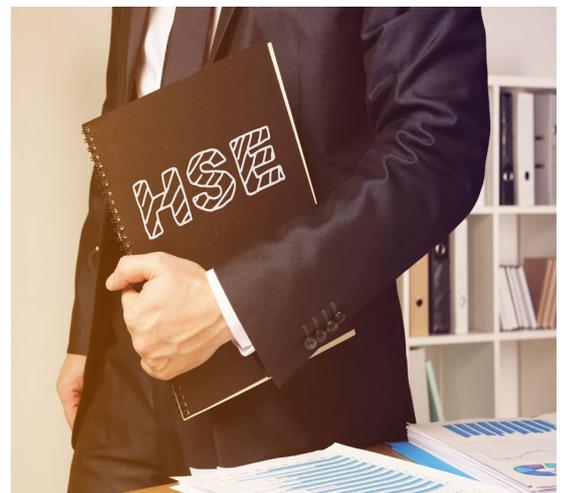
---

**PUBLICATIONS**

---

**AGENDA**

---



# Edito



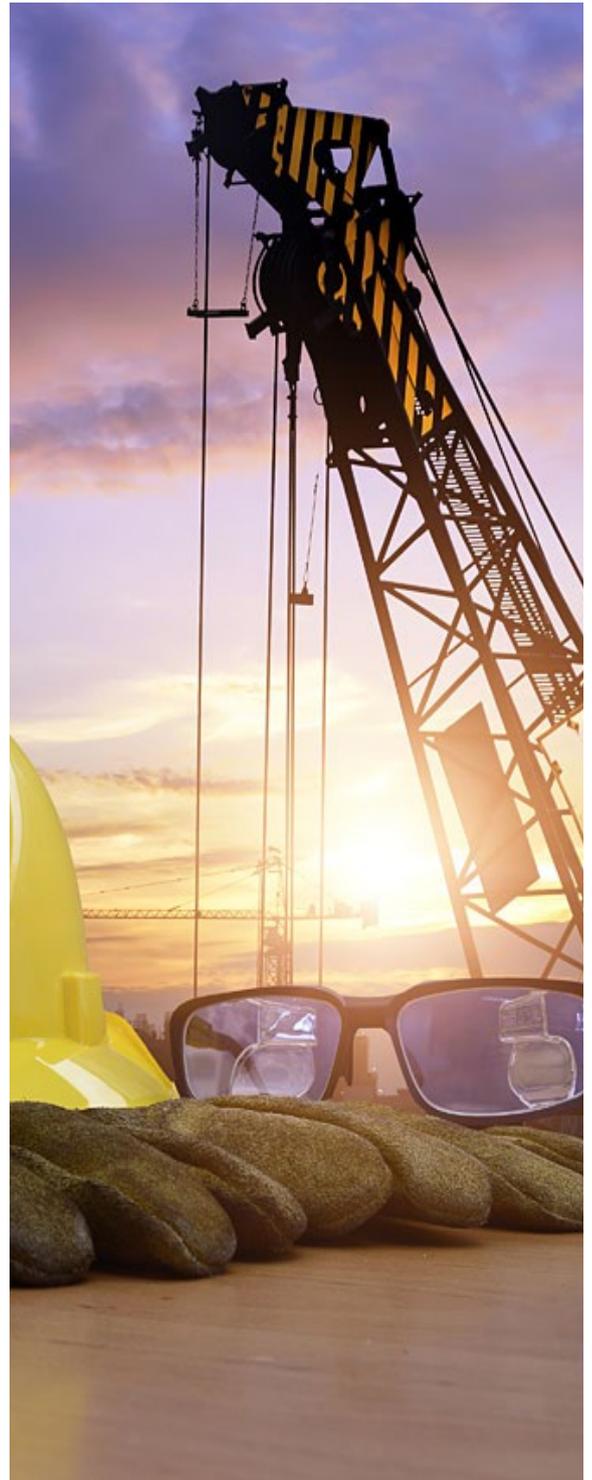
L'Institut National des Conditions de Vie au Travail lance aujourd'hui le premier numéro de son bulletin d'information «INCVT News». Il s'agit là d'un nouvel outil de communication qui vise à établir un lien régulier avec nos partenaires et nos différents

publics-cibles. «INCVT News» sera ainsi un rendez-vous semestriel pour aborder l'actualité de la santé et la sécurité au travail (SST). Vous y découvrirez notamment les nouveautés en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail, une synthèse des études et des analyses réalisées par l'INCVT ainsi que des ressources et des recommandations.

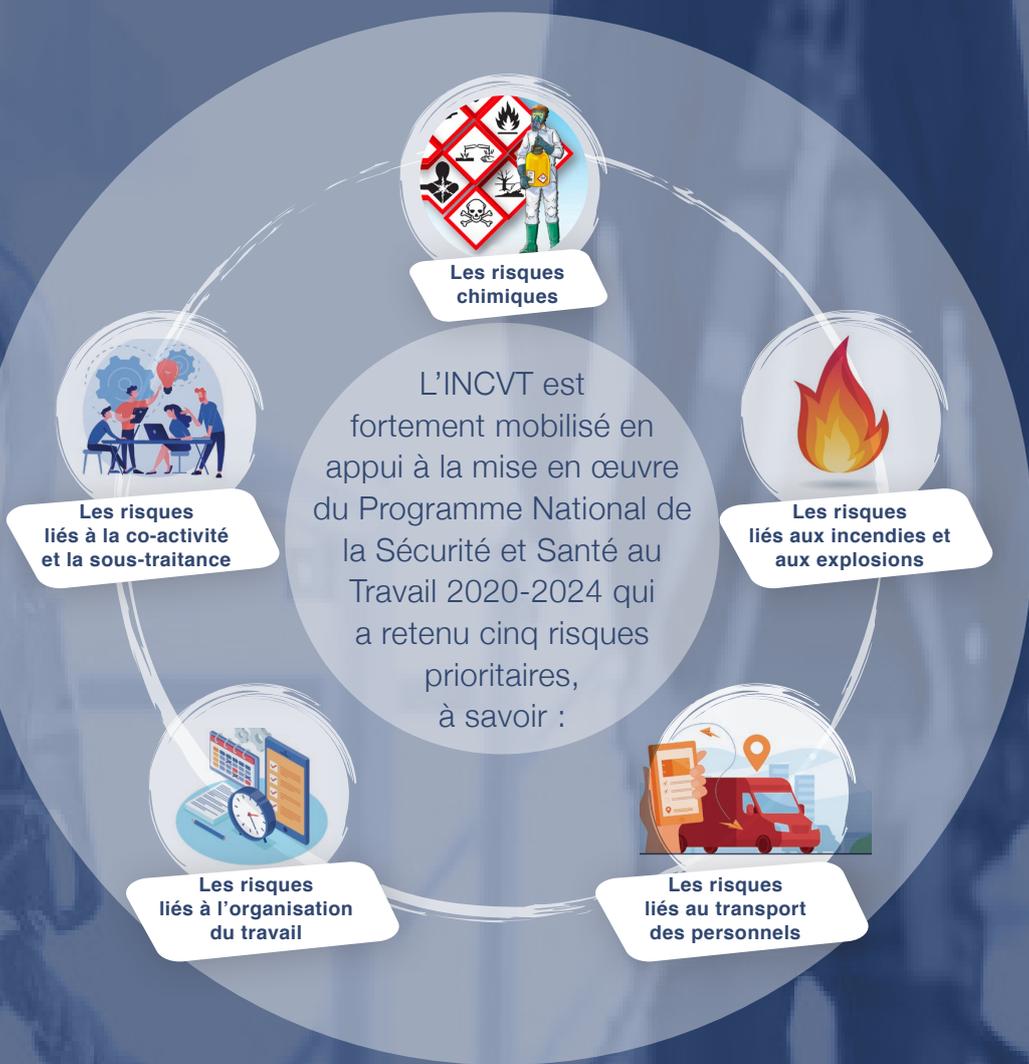
Conscient de l'importance de la communication et de la sensibilisation dans la diffusion des bases d'une culture de prévention des risques professionnels, l'INCVT s'est doté récemment d'un plan global de communication sur un horizon triennal (2022-2024). La création de contenus didactiques et d'information figure parmi les axes prioritaires de ce plan de communication pour sensibiliser les employeurs et les salariés sur les problématiques et les enjeux de la santé et de la sécurité au travail.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous abonner à notre newsletter et que vous y trouverez des idées et des conseils pour renforcer vos démarches et processus de prévention des risques professionnels.

**Abderrazak LALJ**  
*Directeur de l'INCVT.*



# Les risques prioritaires retenus dans le Programme National de la Sécurité et Santé au Travail 2020-2024



*Rendre le travail plus sûr*

[www.incvt.ma](http://www.incvt.ma)



المعهد الوطني لظروف الحياة المهنية  
المعهد الوطني لظروف الحياة المهنية  
Institut National des Conditions de Vie au Travail

# ACTUALITES

## Lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt pour la sélection de référents et de formateurs référents en prévention des risques professionnels



L'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) prolonge les délais de dépôt de candidatures relatifs aux appels à manifestation d'intérêt pour la sélection de référents et de formateurs référents en prévention des risques professionnels.

### Sélection des référents en prévention des risques professionnels

L'Institut National des Conditions de Vie au Travail a lancé une procédure de sélection de dix référents en prévention des risques professionnels.

Les référents fourniront pour le compte de l'INCVT des prestations d'accompagnement en prévention des risques professionnels au profit d'entreprises volontaires dans les différentes régions du Royaume. Cet accompagnement sera réalisé conformément aux référentiels élaborés par l'Institut à travers :

- Une évaluation qualitative des risques professionnels ;
- Une évaluation quantitative des risques professionnels et métrologie des ambiances de travail ;
- Une analyse des accidents du travail.

L'INCVT assurera au préalable aux référents en prévention des risques professionnels une capacitation pour le partage des méthodes et outils de travail. L'Institut mettra par ailleurs à leur disposition des valises pédagogiques et des appareils portatifs de métrologie des ambiances du travail.

Les référents en prévention des risques professionnels seront chargés de mener des missions de diagnostic et d'évaluation conformément aux référentiels réglementaires et normatifs, notamment :

- Le code du travail et ses textes d'application ;
- Le guide d'évaluation des risques ;
- Le guide méthodologique d'analyse des accidents du travail ;
- La norme ISO 45001 ;
- Les bonnes pratiques de métrologie des ambiances du travail.

### Sélection de Formateurs référents en prévention des risques professionnels

L'Institut National des Conditions de Vie au Travail a lancé une procédure de sélection de vingt formateurs référents en prévention des risques professionnels.

Ces formateurs référents seront chargés d'animer des sessions de formation en santé et sécurité au travail au profit des membres des comités d'hygiène et de sécurité et des délégués des salariés en prévention des risques professionnels conformément à l'ingénierie de formation réalisée par l'INCVT.

L'Institut assurera préalablement aux formateurs référents en prévention des risques professionnels une capacitation sur le partage des méthodes et référentiels de travail et les dotera de valises pédagogiques et de kits de formation.

L'INCVT entend ainsi renforcer ses interventions d'accompagnement et de formation sur les questions liées à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de vie au travail.

Vous trouverez plus d'informations sur les critères de sélection et les modalités de participation sur la plateforme numérique élaborée à cet effet par l'Institut (<https://www.pplateforme-procedures.incvt.ma>)

## Lancement d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'entreprises volontaires pour bénéficier d'un accompagnement en prévention des risques professionnels



L'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de 100 entreprises volontaires en vue de bénéficier d'un accompagnement en prévention des risques professionnels ou d'une formation des membres de leurs comités d'hygiène et de sécurité et/ou de leurs délégués des salariés.

Les entreprises ciblées doivent avoir un effectif compris entre 10 à 200 salariés permanents et une durée d'exploitation de plus de 3 ans. Elles doivent en outre disposer d'instances réglementaires (délégués du personnel pour les entreprises employant 10 à

49 salariés permanents et Comité de Sécurité et d'Hygiène pour les entreprises employant 50 à 200 salariés permanents).

L'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) s'engage à prendre en charge tous les frais d'expertise, d'accompagnement et de formation des entreprises volontaires.

Vous trouverez plus d'informations sur les critères de sélection et les modalités de participation sur la plateforme numérique élaborée à cet effet par l'Institut (<https://www.plateforme-procedures.incvt.ma>).

## Appel à projets à destination des instituts et des organismes de recherche en santé et sécurité au travail



L'Institut National des Conditions de Vie au Travail a lancé un appel à projets à destination des instituts et des organismes de recherche en santé et sécurité au travail afin de promouvoir les travaux de recherches dans ce domaine.

L'Institut National des Conditions de Vie au Travail entend contribuer au financement des projets de recherches sélectionnés, portant sur l'ensemble des problématiques et enjeux de sécurité et santé au travail.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mission de l'INCVT de développement de la recherche et de l'expertise ainsi que de l'évaluation des risques professionnels.

Vous trouverez toutes les informations relatives aux critères d'éligibilité et aux modalités de participation sur la plateforme numérique :

<https://www.plateforme-procedures.incvt.ma>.

# ETUDES

## Etude statistique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra

### Contexte

Les accidents du travail et les maladies professionnelles représentent chaque année un coût exorbitant tant sur le plan humain qu'économique, soit 2,3 millions de décès/ an dans le monde, selon l'OIT.

En outre, les maladies et les accidents du travail impactent négativement les secteurs productifs : perte d'employés clés, perturbations de la production, augmentation des primes d'assurance, dommages à la réputation voire fermeture d'entreprises.

Il en est de même pour le Maroc qui paie lui aussi un lourd tribut dans le domaine des accidents du travail. D'où l'intérêt de cette étude qui établit un état des lieux et propose une démarche et un système de remontée des données plus efficaces à même de contribuer à mieux orienter les politiques préventives de santé et de sécurité au travail.

### Objectifs de l'étude

L'Institut National des Conditions de Vie au Travail a réalisé une étude visant à analyser les données relatives aux accidents du travail et des maladies professionnelles disponibles au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra sur la période 2016-2020. L'étude avait notamment pour objectif l'identification, la collecte et l'analyse des données sur les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles disponibles au niveau des différentes administrations et partenaires institutionnels siégeant dans la région et de formuler des recommandations pour le renforcement et l'amélioration du système de recueil et d'exploitation des données.

Concernant la procédure de recensement des accidents du travail et des maladies professionnelles, le Maroc a codifié l'ensemble des règles y afférentes notamment dans le code du travail. Ces règles se caractérisent par un système déclaratif du salarié,



---

de l'employeur et l'information systématique de la Direction Provinciale du Travail outre le dépôt du dossier auprès des compagnies d'assurance. Cette procédure passe également par une enquête du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) qui adresse un rapport sur les causes et circonstances de l'accident ou de la maladie professionnelle à l'employeur et à l'inspecteur du travail.

Cette étude a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements :

### • Un gap organisationnel

Les activités statistiques des services en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles sont intégrées dans d'autres activités administratives et rarement gérées par des profils de personnels formés à cet effet.

Les moyens humains et matériels dédiés à ces fonctions sont limités. Il y a également un manque de digitalisation des procédures, bien que certaines procédures soient entièrement digitalisées au sein de certaines entités.

L'étude met en évidence une fragmentation de l'information et une exploitation insuffisante des données.

La tarification de réparation est par ailleurs, largement dépassée et les procédures sont en général lourdes faisant intervenir une multitude d'acteurs.

L'absence de synergie et de concertation entre ces acteurs nuit à l'efficacité de la réparation du préjudice et à la prévention des risques professionnels.

L'étude souligne à ce niveau la persistance d'une logique de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles au détriment de démarches de prévention et de promotion de la santé et sécurité au travail.

### • Un gap informationnel

L'étude relève par ailleurs, certaines lacunes, notamment en termes d'exhaustivité et de qualité des informations figurant sur les supports d'information réglementaires renseignés par un personnel qui n'est souvent pas formé en méthodologie statistique et méthodologie d'enquête conformément aux référentiels du Bureau international du Travail (BIT). Ces mêmes insuffisances ont été constatées au niveau des rapports annuels des Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) au sujet de l'évolution des risques professionnels.

### • Pistes d'amélioration

Plusieurs actions seraient de nature à optimiser le recueil, la consolidation et l'analyse des données en vue de mieux appréhender les risques professionnels et de les prévenir. L'étude met ainsi en exergue les principaux axes d'amélioration :

- La nécessité d'engager une réflexion sur le système de bonus/malus instauré par les assurances Accidents du travail qui inciterait à la sous-déclaration ;

- Le renforcement du corps des inspecteurs du travail et la poursuite de l'effort de formation notamment en matière de suivi des procédures de déclaration et d'enregistrement des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

- L'amélioration de l'encadrement et la formation des membres des CHS (sensibilisation sur l'importance de leur rôle, le choix des membres de ces comités, leur formation et implication...)

- La promotion des services de santé au travail (actuellement moins de 30% des entreprises de plus de 50 salariés disposent d'un service médical et absence de services interentreprises) ;

- La révision des systèmes de déclaration et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles pour adapter la législation nationale aux normes internationales ;

- L'instauration d'un registre national des accidents du travail et des maladies professionnelles pour pallier la non disponibilité des données et l'absence d'un cadre de concertation entre fournisseurs et gestionnaires de ces informations.

Avec l'instauration du registre national des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'étude propose qu'à très court terme, le même circuit de déclaration continue avec convergence de toutes les données vers une entité centrale.

A terme, l'étude préconise un système de déclaration intégré et universel passant par la CNSS. Celle-ci prendrait en charge les accidents du travail et les maladies professionnelles avec éventuellement une assurance complémentaire privée.

En amont de ce dispositif, les Directions régionales ou provinciales du travail reçoivent toutes les déclarations qu'elles transmettent à l'entité centrale.

L'étude rappelle par ailleurs, l'importance d'une démarche participative et multidisciplinaire associant tous les acteurs du changement (médecins du Travail, Inspecteurs du Travail, employeurs, salariés...) pour l'ancrage d'une véritable culture nationale en matière de sécurité et santé au travail.

**Lien vers l'étude:** <https://incvt.ma/etudes-et-publication/>

# PUBLICATIONS

Publication par l'OIT d'un guide sur la prévention et la gestion de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.



L'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié en décembre 2022 un guide destiné aux employeurs sur la prévention et la gestion de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Ce guide fait suite à une augmentation des cas de violence et de harcèlement dans certains secteurs et professions pendant la pandémie de COVID-19.

Le guide est conçu pour être adaptable aux circonstances nationales et pour refléter la législation, les politiques et les situations locales. Il est destiné notamment aux responsables et gestionnaires des ressources humaines, de la sécurité et de la santé au travail (SST), des relations avec les employés et du bien-être du personnel.

*\*Ce guide a été élaboré par le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), le Service de la parité, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion (GEDI) et le Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail (LABADMIN/OSH) de l'OIT.*

Lien du guide : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---act\\_emp/documents/publication/wcms\\_862628.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_862628.pdf)

# AGENDA

- 17 janvier 2023 à 11h00 : Webinaire « Un jeu de cartes pour mieux vivre ensemble au travail » organisé par GXO. Informations et inscription sur : [Webinar Un jeu de cartes pour MIEUX VIVRE ENSEMBLE au travail \(preventica.com\)](#)
- 17 janvier 2023 - 15h00 : Webinaire « Pour la promotion d'un mode de vie sain au travail » organisé par Jean-Charles Beyssier, chercheur à l'université Grenoble Alpes. Informations et inscription sur : [Webinar Pour la promotion d'un MODE DE VIE SAIN au travail \(preventica.com\)](#)
- 28 Avril 2023 : Journée Mondiale de la Santé et Sécurité au Travail.

Restez connectés et suivez nous sur :

